

putés—des observations faites en cette Chambre jeudi soir dernier par le député de Kootenay-Est durant ce qu'on appelle le spectacle tardif.

Il n'y avait à ce moment à la Chambre que sept députés, dont l'un était au fauteuil. En discutant de l'affaire Truscott, le député de Kootenay-Est, parlant de la conduite de l'affaire, est allé jusqu'à dire:

Je demande aux députés si ce n'est pas une manifestation grotesque de notre justice britannique (tant louée)? Même si l'enfant était coupable du crime dont on l'a accusé, et je doute fort qu'il le soit... Beaucoup de personnes sérieuses... partagent mon opinion. Une de ces personnes est l'honorable George Wardrop... Il a exprimé des doutes sérieux sur la culpabilité de Steven Truscott... Dans son allocution au jury, le juge a passé sous silence le témoignage présenté par la défense.

La preuve de la défense, qui a établi d'une façon concluante que Steven avait laissé la petite fille loin de la scène du meurtre et qui a fourni un alibi parfait, a été rejetée. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je suis tellement convaincu de l'innocence de ce garçon que je suis prêt à mettre mon poste de député en jeu...

Quelles paroles courageuses. Le député venait de suivre un certain débat à la Chambre.

...sur l'issue d'une enquête, effectuée par une Commission royale ou autrement, sur toutes les circonstances ayant entouré le comportement des personnes en cause... y compris le rôle respectif du juge, du procureur de la Couronne, des agents de police, des trois médecins de la Couronne et de toutes les autres personnes qui ont pris part au procès.

Monsieur l'Orateur, cette cause a été jugée par M. le juge R. I. Ferguson, membre de la Division des procès de la Cour supérieure de l'Ontario. On en a appelé de la sentence, et l'appel a été entendu par cinq membres de la Cour supérieure de l'Ontario: l'honorable Dana Porter, juge en chef de la Cour d'appel, l'honorable juge Gibson, l'honorable juge Schroeder, l'honorable juge Lebel et l'honorable juge Morden, maintenant décédé.

Je désire me dissocier publiquement de ces remarques faites contre le pouvoir judiciaire et, si vous me le permettez, je voudrais féliciter Votre Honneur de votre décision de vendredi après-midi.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je peux comprendre le désir du député de Kootenay-Est de répondre aux remarques du préopinant. Mais auparavant, la présidence doit se prononcer sur la question de privilège. Comme le savent les députés, la présidence doit décider si, à première vue, il y a une question de privilège. Je décide qu'à première

vue, il n'y a pas de question de privilège. Donc, il ne doit plus y avoir de discussion à ce sujet.

M. Byrne: J'invoque le Règlement. Le député a posé une question de privilège concernant tous les députés. Ensuite il a lu ma déclaration. J'ai dit que j'étais prêt à mettre mon siège en jeu sur l'issue d'une enquête sur cette affaire. Si le député désire porter une accusation contre moi, qu'il fasse de même. (Exclamations)

L'hon. M. Starr: La défense habituelle des libéraux.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DÉCLARATION DE PRINCIPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Vu l'intention annoncée par le Pacifique-Canadien d'abandonner plusieurs autres services-voyageurs ferroviaires, le gouvernement fera-t-il bientôt une déclaration à la Chambre au sujet de ses intentions quant à d'autres parcours aériens que l'on se dispute actuellement au Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Nous étudions actuellement cette question et s'il est possible de faire une déclaration à ce sujet nous le ferons volontiers.

LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

PROLONGATION DES CHARTES JUSQU'AU 1^{er} DÉCEMBRE 1966

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 mars, de la motion de l'honorable M. Sharp à la 2^e lecture du bill n° C-3 visant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec.

L'hon. M. Lambert: Le ministre des Finances avait-il fini?

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que l'honorable député d'Edmonton-Ouest prenne la parole, il vaudrait mieux attendre que l'ordre soit rétabli. A l'ordre! Nous tentons de rétablir l'ordre afin que l'honorable député puisse prononcer son discours.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Juste avant que vous rappeliez la Chambre à l'ordre, monsieur l'Orateur, je demandais au ministre s'il avait fini ses observations. J'ou-